

Quels commerces dans ma commune ?

Il n'existe pas de règles scientifiques en la matière. Chaque situation mérite un examen particulier. Certains ordres de grandeur fournis par l'expérience permettent toutefois d'appréhender les seuils de population nécessaires pour assurer la rentabilité du commerce concerné.

Voici quelques exemples :

TYPE DE COMMERCE	SEUIL DE POPULATION NÉCESSAIRE (EN NOMBRE D'HABITANTS)
Multiservices alimentaire	600 à 700
Coiffeur	900
Boulangerie	1100 à 1500
Boucherie	1600 à 2400
Fleuriste	1500 à 2000
Poissonnerie	4500 à 5500
Supérette (200 à 400 m ²)	1500
Pharmacie (pour les communes de moins de 30 000 habitants)	Numerus clausus : pas plus d'une pharmacie pour 2500 habitants

Source : Odesca

Contacts

- CCI Rennes Bretagne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) 35

Les coordonnées de ces différents contacts figurent sur la fiche Contacts Utiles